



ASSISTANT FAMILIAL : UN METIER ?

La question en effet, mérite d'être posée !

Les assistants familiaux employés au Conseil Général 13 remplissent une mission essentielle dans le dispositif de la Protection de l'Enfance, accueillant à leur domicile les mineurs et majeurs confiés.

Malgré des avancées au cours des dernières années sur le plan législatif : reconnaissance professionnelle, diplôme d'état, intégration dans les équipes enfance prévue dans la loi.

Des avancées au plan local : revalorisation salariale, accès aux œuvres sociales, participation à des réunions de travail, etc...

Bien du chemin reste à parcourir !!!

Ce métier reste encore précaire, mal connu, et mal reconnu.

- **Précaire** parce que le salaire peut fluctuer de façon importante d'un mois sur l'autre.
- **Mal reconnu** parce que l'accès aux MDS et autres bâtiments reste difficile, parce que les droits tardent à se mettre en place : médecine du travail, plan de formation, etc...
- **Mal reconnu** parce que la parole de l'assistant familial n'est pas toujours prise en compte, encore trop de décisions concernant les enfants accueillis se prennent en dehors de l'assistant familial.

Le SDU13-FSU demande pour les assistants familiaux une reconnaissance de l'employeur, qui se concrétise par des avancées visibles.

Nous revendiquons :

- ▶ **La revalorisation** de l'indemnité d'attente à hauteur d'un salaire pour l'accueil d'un enfant (actuellement 2,8h de SMIC par jour).
- ▶ **L'attribution** de la prime de fin d'année, comme pour l'ensemble des agents du CG 13.
- ▶ **La confirmation** par l'employeur de la participation à la mutuelle comme pour l'ensemble des agents du CG 13.
- ▶ **Un badge professionnel** pour accéder aux locaux et mise à disposition dans les MDS de lieu spécifique (bureau, accès à un ordinateur, etc...)
- ▶ **La reconnaissance** de leur place dans l'équipe enfance par la participation aux synthèses, un réel soutien pour les difficultés liées à l'accueil d'enfants.
- ▶ **La compréhension et l'acceptation** de l'assistant familial, dans sa singularité et sa différence, dans tout ce qu'il peut offrir à l'enfant avec sa famille. Ceci dans des lieux de réflexion et de travail en commun.

Pour avancer ensemble, faisons-nous entendre !